



Tabagisme passif dans un véhicule de service

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 28 janvier 2007

Bonjour, je suis journaliste reporter et pour me déplacer sur les lieux de reportage je me déplace avec une voiture de service. Je suis tjs accompagné de collègues journalistes... fumeurs. Est ce que un vehicule de service est une partie de l'entreprise ? mes collègues n'ont ils pas le droit de fumer dans cette voiture ?

Réponse :

[Circulaire du 29 novembre 2006](#) (Ministre de la santé)

Sont concernés par l'interdiction tous les moyens de transport collectifs, qu'ils soient gérés par une administration ou une entreprise publique ou privée. Il s'agit de tous les véhicules de transport appartenant à ces entreprises, pouvant accueillir des voyageurs ou passagers.

Votre cas semble parfaitement rentrer dans cette définition.